

**CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES
CENDRES VOLANTES POUR BETON**

En application du règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

Cendres Volantes pour béton Type B/N

mis sur le marché par

**Surschiste
Rue Auguste Mariette - Zone Industrielle de la Croisette
F-62300 Lens**

et produit dans l'unité de production

**Unité de séchage
Rue du Bois
F 59171 Hornaing**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la (des) norme (s)

EN 450-1: 2012

selon le système 1+ pour les performances énoncées dans ce certificat sont appliquées et que la performance du produit de construction est évaluée pour rester constante.
Ce certificat a été mis pour la première fois le 28/12/2006 et, sauf suspension ou retrait par l'organisme de certification notifié, reste valable tant que la norme harmonisée, le produit de construction, les méthodes AVCP ou les conditions de fabrication en usine ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au :

31/01/2020

Bruxelles, 22/01/2019

Certificat n°

0965-CPR-V105 S



ir. C. Ladang
Directeur

CE Notified Body
CPR 0965

